



Note d'information

Commission Fédérale Règlements

Procédure et rétroplanning des modifications et simplifications réglementaires

25/04/2013

Signataire : Stéphanie PIOGER (Président de la CFR)

La Feuille de Route de la Commission Fédérale Règlements prévoit le suivi des modifications réglementaires et la mise en œuvre de la simplification de ces mêmes règlements. Cette double mission nécessite une organisation adaptée permettant d'éviter les conflits inhérents à ces travaux (ex : demande de modification d'un texte qui fait l'objet par ailleurs d'une réécriture dans le cadre de la simplification réglementaire).

C'est pourquoi il est proposé aux membres du Comité Directeur de valider (et surtout respecter ☺) les rétro-planning ci-après au cours des prochaines saisons qui visent à formaliser le fonctionnement suivant :

	Modifications réglementaire	Simplification réglementaire
Janvier à Juin	Rédaction des textes et adoption par le Comité Directeur	Travaux préalables
Juillet à Décembre	Validation des principes par le Bureau Fédéral	Rédaction des textes et adoption par le Comité Directeur

Procédure et rétroplanning des modifications réglementaires :

MR1*	MR2*	Commentaires
30 décembre	CD de mars	Date limite pour informer la CFR du projet de modification réglementaire et le faire valider par le Bureau Fédéral
Avant le 15 janvier	Avant le 15 mars	Réunion CFR /Pôle-Commission pour échanges d'informations et planification des travaux
<i>Rédaction de la proposition de modification réglementaire par la CFR</i>		<i>Travaux CFR</i>
Avant le 15 février	Avant le 15 avril	Transmission de la proposition de rédaction par la Commission Fédérale Règlements aux Pôles-Commissions
<i>Echanges CFR/Pôle-Commission pour finalisation de la rédaction</i>		<i>Travaux CFR</i>
<i>7 jours avant CD de mars</i>	<i>7 jours avant CD de mai</i>	<i>Fin des travaux et communication par la CFR du document unique au Secrétaire Général pour diffusion aux CD</i>
CD mars	CD Mai	Validation des textes au Comité Directeur

* MR1: Modifications Réglementaires suite demandes Commissions / Pôles.

* MR2: Modifications Réglementaires demandées par le Comité Directeur de mars.

Procédure et rétroplanning des simplifications réglementaires :

	Simplification des règlements sportifs : saison 2013/2014	Simplification des règlements des commissions : saison 2014/2015	Simplification des autres règlements : saison 2015/2016	Simplification des statuts et règlement intérieur de la FFBB : saison 2016/2017
Avril	<u>Réunion CFR/CFS :</u> présentation des projets de simplification des règlements sportifs.	<u>Réunion CFR/Commissions :</u> présentation des projets de simplification des règlements des Commissions.	<u>Réunion CFR :</u> projets de simplification des autres règlements arrêtés par la CFR	<u>Réunion CFR/Bureau Fédéral :</u> présentation des projets de simplification des statuts et règlement intérieur
Juin	<u>Début juin :</u> avis de la CFS sur le plan sportif général. <u>Fin juin :</u> validation du plan sportif général après modifications éventuelles de la CFS.	<u>Mi-juin : réunion CFR/Commissions :</u> présentation des projets de rédactions simplifiées des règlements des Commissions.	<u>Mi-juin : réunion CFR :</u> présentation des projets de rédactions simplifiées des autres règlements à la CFR	<u>Début juin :</u> avis Bureau Fédéral sur projets de simplification. <u>Fin juin :</u> validation des statuts et RI simplifiés par le Bureau Fédéral
Septembre	<u>Mi-septembre :</u> avis de la CFS sur les règlements sportifs généraux. <u>Fin septembre :</u> validation règlements sportifs généraux après modifications éventuelles de la CFS.	<u>Mi-septembre :</u> avis des commissions sur les rédactions simplifiées <u>Fin septembre :</u> validation des rédactions simplifiées des règlements des commissions après modifications éventuelles.	<u>Mi-septembre :</u> présentation de la V2 de la rédaction simplifiée des autres règlements à la CFR <u>Fin septembre :</u> validation de la V2 de la rédaction simplifiée des autres règlements à la CFR	<u>CD de septembre 2016 :</u> validation des textes. <u>Fin septembre : convocation d'une AGE (= AG Elective)</u> pour entériner les modifications.
Décembre	<u>CD de décembre 2013 :</u> validation des rédactions.	<u>CD de décembre 2014 :</u> validation des rédactions.	<u>CD de décembre 2015 :</u> validation des rédactions	<u>CD de décembre 2016 :</u> validation des rédactions